

REPUBLIQUE DU NIGER
CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE
DE ZINDER (CRAZ)

Etablissement public à caractère professionnel créé par la Loi 2000 15/ du 21 Août 2000
Tél : (227) 20 512 343 - Email : chambagriz@yahoo.fr



**Renouvellement des membres consulaires et du bureau exécutif de la
Chambre Régionale d'Agriculture de Zinder**

Rédaction : Equipe technique CRA Zinder / Août 2017

La conduite de ce processus a démarré février 2017 par l'élaboration et la validation de la feuille de route pour les élections des membres consulaires et du bureau exécutif de la CRA. Le coup d'envoi de l'élaboration de la feuille de route a été donné par le Gouverneur de la Région sur sollicitation du bureau exécutif de la CRA à travers la mise en place d'une équipe de rédaction composée du Chef du service régional de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux (ACPOR) de la Direction Régionale de l'Agriculture de Zinder et du Secrétaire Permanent de la CRA.

Après avis du Gouverneur de la Région sur le projet de feuille de route proposé par cette équipe, une réunion du bureau exécutif de la CRA élargie aux points focaux et les organisations faitières¹FCMN-Niya, CSA/OCP, FUBI², Fédération SA'A, tenue le 11 avril 2017, a validé la feuille de route pour le renouvellement des membres consulaires et du bureau exécutif de la CRA en y apportant quelques observations. Ces dernières concernent l'intensification de l'information/sensibilisation sur le processus électoral, la mobilisation des cotisations des OP et la réduction des nombres des consulaires des départements à une seule commune (Belbedji et Tesker) de 5 à 3 pour renforcer la représentation de certains départements qui ont plus de communes ou les faitières.

Les principales articulations de la feuille de route validée sont :

- La campagne d'information sensibilisation (diffusion des messages radio et missions d'information au niveau des départements) ;
- La désignation des délégués villageois ;
- L'élection des délégués au niveau des communes ;
- L'élection des membres consulaires au niveau des départements et des faitières ;
- La première assemblée consulaire avec l'élection du nouveau bureau exécutif.
- La passation de service entre le bureau sortant et entrant de la CRA.

1) Campagne d'information sensibilisation

Elle a été réalisée en 2 étapes :

- **Diffusion des messages radio** : Un message a été préparé et validé par le bureau exécutif de la CRA et le Chef ACPOR/DRA de Zinder. En substance ce message annonce l'arrivée à terme de la mandature actuelle de la CRA le 22 juin 2017, les principaux défis de la profession agricole à l'échelle de la région, le rôle du consulaire de la CRA, les étapes du renouvellement des membres consulaires et du bureau exécutif de la CRA, les critères

¹ Organisations faitières : il s'agit des fédérations ou unions d'organisations de producteurs de niveau régional.

² Fédération des coopératives maraîchères du Niger, section Zinder, Centre de services d'appui aux organisations coopératives paysannes, Fédération des unions de boutiques d'intrants.

d'éligibilité dont le paiement des cotisations à la CRA pour les 2 dernières années (5.000F.CFA par OP et 10.000F.CFA par faitières chaque année). Il fut enregistré en haoussa et diffusé à partir du 18 avril 2017 à travers la radio régionale, les radios privées Anfani et shoukoura de Matamèye et les radios communautaires Kitari de Magaria, Monio de Gouré, Gagaraou de Kazaoé, Tarkade Belbéji, Tsirka de Kantché et Koutoukoumde DamagaramTakaya. Chacune de ces radios adiffuser le message une fois par jour (avant ou après le relais BBC) pendant 30 jours.

On estime que la diffusion de ce message a touché au moins 150.000 auditeurs (chiffre en dessous du nombre d'auditeurs annoncés par ces radios).

- **Missions d'information au niveau des départements** : la CRA en collaboration avec le service régional ACPOR a mis en place 3 équipes de 2 personnes et un chauffeur chacune pour parcourir l'ensemble des 10 départements et de la Ville de Zinder en vue de passer l'information sur le renouvellement des membres consulaires et le contenu de la feuille de route.

La mission s'est déroulée sur 3 axes qui sont :

Axe 1: Zinder-Magaria-Doungass-Matamèye-Takiéta

Axe 2: Zinder-Belbedji-Tanout-Zinder

Axe 3: Zinder-Mirriah-Gouré-Tesker-Damagaram Takaya.

Des réunions de partage sur le renouvellement ont été tenues au niveau des préfectures en présence des autorités départementales et communales, les services techniques, les membres consulaires sortants et les représentant des OP.

On retient en synthèse les principales préoccupations qu'ont posées les participants lors de ces échanges :

- Qui peut être membre/consulaire de la CRA ?
- Qui peut être dans le bureau exécutif ?
- Etant membre, quels bénéfices peut-on tirer de la CRA ?
- Qu'est-ce qu'on attend des services techniques ?
- La CRA protège plus les intérêts des projets que ceux des producteurs ;
- Est-ce que des prises en charge sont prévues à chaque phase de l'élection, du village jusqu'à la région ;
- Qui prendra en charge les élections ? Est-ce que le temps peut suffire vu le nombre de villages administratifs que peut contenir une commune (exemple : 266 villages administratifs pour la seule commune urbaine de Gouré) ?
- La CRA concentre plus ses activités sur certaines localités par rapport à d'autres qui ignorent tout de la CRA (Tesker) ;
- Le choix des consulaires se fera par groupe d'acteurs, c'est-à-dire que les éleveurs vont se grouper pour déléguer trois personnes et les agriculteurs trois personnes, ainsi de suite ?
- Quand est-ce que les PV seront mis à la disposition des villages, communes et départements, alors que le processus est déjà en cours ?
- Pour quoi la CRA a attendu seulement au moment de ce renouvellement des instances pour activer ou demander les cotisations des OP ?
- Est-ce un illettré peut être membre du bureau de la CRA ?

Ces questions sont importantes. Elles montrent les efforts d'information qu'il reste à faire pour la CRA. Certaines questions seront reprises lors de la première rencontre d'information / formation qui sera organisée à destination des nouveaux membres consulaires.

En dehors de la rencontre à Mirriah, où un retard d'information a perturbé la mobilisation des producteurs, on estime que la participation par réunion entre 15 et 50 personnes. Ainsi, ces missions au niveau des départements ont permis de rencontrer environ 350 personnes qui sont des responsables des OP, des services techniques, des Maires et élus municipaux, etc.

Rappel : la CRA s'appuie sur un système d'information complémentaire

- Seules les radios permettent de toucher un grand nombre de producteurs, ce sont les outils d'informations utilisés.
- Les rencontres au niveau des départements ou communes concernent un petit nombre de personnes dont des responsables d'organisations ou de structures. Ces rencontres permettent un dialogue avec les participants et de recueillir leurs avis, ce qui n'est pas possible par la radio.
- C'est pourquoi la CRA réalise des émissions radios ET des missions de terrains pour un même sujet.

2) La désignation des délégués villageois

Dans le cadre du processus électoral, la feuille de route prévoit que les OP d'un même terroir se réuniront pour désigner leurs 3 représentants dont au moins une femme au niveau des principaux villages administratifs. Le point focal départemental de la CRA a été chargé de travailler en collaboration avec chaque Mairie de son département pour cibler les principaux villages administratifs. Il placera par la même occasion des exemplaires de Procès-Verbaux que la Mairie enverra aux chefs des villages ciblés.

La CRA a pris en charge les déplacements des 11 points focaux et les frais de communication pour les Mairies. Ces assises de désignation des représentants villageois se sont tenues sur la période allant du 10 au 20 mai 2017 sous la responsabilité des chefs des villages appuyés par des membres consulaires par endroit.

Les assises de désignation des délégués villageois se sont déroulées différemment selon les communes compte tenu des paramètres géographiques. Au niveau de certaines communes comme Bandé, c'est l'ensemble des villages administratifs (46) qui ont été concernés. Par contre dans les communes à grande superficie (Gouré 256 villages administratifs) c'est un ciblage des gros villages qui a été fait.

On estime que pour l'ensemble des 55 communes et arrondissements communaux, sur 2.742 villages administratifs, le tiers a pu désigner des délégués villageois dans le cadre de ce renouvellement. Ainsi, environ 3.000 délégués villageois ont été désignés.

Les difficultés sont surtout liées à l'éloignement de certains villages du chef-lieu des communes et la non-supervision des séances de désignation par une équipe régionale ou départementale du fait de l'insuffisance des moyens financiers au niveau de la CRA. A noter qu'aucune prise en charge n'a été prévue pour les participants à ces séances de désignation des délégués villageois.

3) L'élection des délégués au niveau des communes

Les délégués villageois ainsi désignés, munis de leurs PV, ont été conviés à prendre part aux assises des élections des délégués communaux selon le choix de la date pour chaque commune. Ces dates ont été définies par le Maire en collaboration avec le point focal départemental de la CRA sur la période du 22 au 31 mai 2017. Les élections ont été organisées par les Mairies avec la supervision d'une équipe départementale composée d'un membre consulaire et un agent départemental de l'agriculture ou de l'élevage. La CRA a pris en charge cette organisation à travers un montant forfaitaire de 50.000F.CFA par commune et les frais de mission des équipes départementales de supervision. Ces ressources sont issues des fonds propres de la CRA, mobilisés surtout à partir des cotisations des ressortissants.

Il s'agissait d'élire 5 délégués par commune avec au moins 2 femmes. Ces élections se sont déroulées dans le respect des procédures définies pour la plupart. Cependant, au niveau de certaines communes comme Tesker, Belbedji, les 5 arrondissements de la ville de Zinder et Hamdara, les élections ont consisté en une désignation des délégués souvent par consensus entre certains producteurs leaders et la Mairie. A Dan Tchiyo, on a enregistré l'influence de la chefferie

traditionnelle. Compte tenu de ces cas particuliers, on estime la participation de plus de 2.700 délégués villageois à ces assises communales.

Chacune des 55 communes et chacun des arrondissements communaux de Zinder a pu élire ces 5 délégués avec aussi des variations par rapport au taux prévu de femmes.

4) L'élection des membres consulaires au niveau des départements et des faitières

Cette étape s'est déroulée sur la période du 17 au 21 juin 2017. Au niveau de chaque département et de Zinder, les 5 délégués de chacune des communes ont été conviés au niveau de leur préfecture pour élire les délégués départementaux selon un programme que la CRA a proposé et envoyé aux Préfets à travers le Gouvernorat par message radio. Cependant, ce message n'est pas arrivé à temps dans certains départements et cela a été complété par les appels téléphoniques du président de la CRA aux préfets et des points focaux départementaux aux différents délégués communaux.

Dates	Départements
17/06/2017	Takiéta, Mirriah, DamagaramTakaya
18/06/2017	Matamèye, Magaria
19/06/2017	Belbedji
20/06/2017	Tesker, Tanout et Gouré
21/06/2017	Dougass et Zinder

L'élection des délégués départementaux a été organisée par les préfectures et supervisée par des équipes régionales constituées d'un représentant de la CRA et du chef service ACPOR de la DRA ou du chargé des organisations pastorales de la Direction Régionale de l'Élevage.



La CRA a pris en charge le transport de tous les délégués communaux, les frais de mission et le carburant des 3 équipes de supervision sur ses fonds propres mobilisés à travers les cotisations des ressortissants.

Ces élections se sont déroulées sous la présidence des Préfets ou des SG des préfectures dans l'engouement des délégués communaux qui ambitionnent d'être élu comme délégué départemental.

Dans la plupart des départements ces élections commencent par une approche consensuelle. Cette dernière consiste à donner la possibilité de désigner un candidat pour chaque commune parmi ses 5 délégués. Ainsi, selon le nombre de communes de chaque département, les candidats désignés se retirent et choisissent les délégués départementaux selon le nombre de consulaires retenus pour chaque département. Trois cas de figure se sont présentés :

- ✓ Les départements dont le nombre de commune est inférieur aux nombres de consulaires retenus : il s'agit de DamagaramTakaya, Takiéta, Tesker, Belbedji et Dougass. A ce niveau chaque commune a dans un premier temps désigné un candidat et dans le second il a été procédé aux élections à bulletin secret pour choisir les communes qui recevront plus d'un délégué.
- ✓ Les départements dont le nombre des communes est égale au nombre des consulaires prévus : Ville de Zinder, Gouré et Tanout. Dans le cas de ces départements, c'est à chaque commune de désigner un candidat qui est entériné par l'assemblée comme délégué départemental.
- ✓ Les départements dont le nombre des communes est supérieur aux nombres des consulaires

prévus : Mirriah, Kantché, Magaria. A ce niveau une fois les candidats désignés par commune, ils se retirent pour trouver un consensus qui permettra à certaines communes de se retirer. Au cas échéant, il est procédé au vote pour élire les délégués.

Dans la pratique, cette démarche s'est réalisée comme prévue malgré quelques difficultés. Ces dernières concernent le cas des communes où les 5 délégués n'arrivent pas s'entendre sur un seul candidat. Dans ce cas il est procédé au vote à bulletin secret en plénière pour élire le délégué entre les candidats de la commune concernée.

La participation est presque effective au niveau de chaque département. Toutefois des absences de certains délégués ont été constatées : 1 absent à Takiété, 1 à Doungass, 3 à DamagaramTakaya, 3 à Mirriah, 5 à Gouré et 2 à la Ville de Zinder. Ainsi, sur les 275 délégués communaux qui devaient participer aux élections des délégués départementaux 15 ont été absents et 260 ont pris part, soit un taux de 95%. Il faut souligner que malgré cette absence ces délégués ont participé aux concertations intra communales et étaient d'accord avant les jours des élections sur les candidats de leurs communes.

La liste des délégués départementaux élus est consignée dans le tableau suivant :

N°	Département	Nom	N°	Département	Nom
1	Mirriah	Tidjani Garba	31	Magaria	Sani Habou
2		Saadou Sarki Dodo	32		Amina Nagalé
3		Malam Adamou Sani	33		Saidou Zakari
4		Mariama Elh. Garba	34		Bachir Issoufou
5		Sahabi Manzo	35		Mariama Moussa
6		Sani Dayabou	36		Salissou Souley
7	DamagaramTakaya	Aicha Oumarou	37	Kantché	Habibou Makana
8		Elhadji Magagi Idi	38		Elh. Habou Soufianou
9		Ousmane Idi	39		Elh. Moussa Garba
10		Hadiza Malam Saley	40		Zaneidou Hamidou
11		Ayouba Zakariyaou	41		Abou Mahamane
12		Assanlaminou	42		Aicha Tchirouma
13	Gouré	Kakalé Bagouari	43	Doungass	Ado marka
14		Yahaya Malam Ousmane	44		Ali Bouzou
15		Safia Laouali	45		Issa Mounkaila
16		Fadji Daouda	46		Magaram N'goni
17		Goni Doumdji	47		Zeinabou Kollé
18		Abdoulaye Ibrahim	48		Amina Hassan
19	Tanout	Hima Ml Moussa	49	Takiéta	Haouaou Mamani
20		Salma Abdou	50		Aicha Lawan
21		Habibou Yahaya	51		Elh. Laouali Moutari
22		Abdoul Djilil Mahamadou	52		Barira Hamidou
23		Magagi Kalla	53		Ladidi Sani
24		Rakia Louché	54		Ali Habibou
25	Belbédji	Ibrahim Mamane	55	Ville de Zinder	Zouéra Harouna
26		Kassoum Ankali	56		Habou Ali
27		Rahamatou Hassane	57		Sani Abdou
28	Tesker	Mahamane Tchoui Idris	58		Hadiza Sadi
29		Idi Baoura	59		Idi Maman
30		Sallah Ali			



A la date du 21 juin 2017, les 59 délégués départementaux qui seront installés dans l'assemblée consulaire de la CRA de Zinder sont connus. Les restes des délégués seront désignés par les OP faitières.

Il est à noter que la 3^{ème} mandature de la CRA de Zinder est arrivée à terme le 22 juin 2017. A cette date, seule l'assemblée d'installation des membres consulaires et l'élection des membres du bureau n'a pas été réalisée dans le processus du renouvellement.

Ainsi, le bureau exécutif a sollicité et obtenu auprès du Gouverneur de la région, une rallonge de 16 jours qui permettra d'organiser ces assises. Ainsi, l'assemblée d'installation de la nouvelle mandature est prévue se tenir le samedi 8 juillet 2017.

5) Installation de l'assemblée consulaires et élection des membres du bureau exécutif



La première assemblée consulaire de la 4^{ème} mandature de la CRA de Zinder, qui consacre son installation et l'élection d'un nouveau bureau exécutif pour une durée de quatre ans, s'est tenue le samedi 8 juillet 2017.

Ces assises ont regroupé les Secrétaires généraux du Gouvernorat de la Région de Zinder, le Président du Conseil Régional de Zinder, les 76 nouveaux élus, les

représentants des OP, les services techniques du secteur rural, des représentants des programmes et ONG partenaires de la CRA.

La cérémonie d'ouverture, au cours desquelles cette nouvelle mandature a été officiellement installée, a été présidée par le Secrétaire Général de la Région de Zinder, Monsieur Maman Harou, représentant le Gouverneur. Ensuite, un bureau de séance a été mis en place pour conduire les opérations de vote conformément à l'article 32 du décret n°2001-105/PRN/MDR du 18 mai 2001, portant application de la loi n°2000-15 du 21 août 2000 créant les Chambres Régionales d'Agriculture du Niger. Ce bureau était composé de :

- Président : Gourgoudou Souleymane
- Secrétaire : Moussa Hamma
- Assesseur n°1 : Yahafadji Daouda
- Assesseur n° 2 : Aboubacar Mahaman El Manouga

Après l'installation de ce bureau de séance, son Président a procédé à l'appel des noms de tous les 76 consulaires qui constituent l'assemblée consulaire pour vérifier la présence physique de chacun. Après avoir constaté que le quorum est atteint (tous les membres consulaires sont présents), il a décliné les 5 postes à pourvoir à savoir :

- Un président, un vice-président, un trésorier général, un trésorier général adjoint, un secrétaire.
- Deux commissaires aux comptes sont à nommer en dehors des membres du bureau exécutif.



Les opérations de vote, sous la supervision de Monsieur Mamane Ibrah Mahamadou Nourou, magistrat, Juge au Tribunal de Grande Instance de Zinder, se sont déroulées dans la plus grande sérénité en présence du représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage (DAC/POR) Elh Doulla Hassane et du représentant du Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA) Dr Soumaila Abdourahmane.

A l'issue des opérations de vote, le nouveau bureau exécutif de la Chambre régionale d'Agriculture de Zinder est composé comme suit :

Postes	Nom	Département	Structure/activités
Président	Elh. Bachir Issoufou	Magaria	Ancien Vice-président dans la 3 ^{ème} mandature de la CRA de Zinder, producteur en cultures pluviales et maraichères, principalement niébé, sésame et arachide, membre de l'union Sabon Tsari de Bandé (warrantage, commande et vente groupée des produits agricoles, expérimentation de plusieurs technologies dont les cultures en bandes alternées mil-niébé).
Vice-présidente	Safia Lawali	Gouré	Ancienne membre consulaire et déléguée de la CRA de Zinder au RECA dans la 3 ^{ème} mandature, Transformatrice de l'arachide et membre de l'union Tcheton Kai.
Trésorier Général	Maman Moutari Harouna	Zinder	SG du BE régional de CAPAN / Zinder, Eleveur
Trésorier Général adjoint	Rakia Louché	Tanout	Productrice en cultures pluviales dont principalement le niébé local de Tanout, Sababba Sata, Présidente de l'union Hadin Kai (transformation niébé, multiplication de semences,) Vice-présidente de FUBI.
Secrétaire	Hima Malan Moussa	Tanout	Ancien membre consulaire et point focal du département de Tanout dans la 3 ^{ème} mandature, Producteur semencier (Niébé IT90, arachide, mil SOSAT, HKP) Président du groupement des multiplicateurs des semences Sanin Hanya, SG de l'union FASSALI, SGA de FUBI.

Enfin, les deux commissaires aux comptes ont été désignés en dehors des membres du bureau exécutif. Il s'agit de : Ibrahim Mamane et Sani Abdou.

Ce nouveau Bureau Exécutif a effectivement pris fonction après la tenue des opérations de passation de service du 14 au 15 juillet 2017 avec l'ancien bureau exécutif. Un procès verbal a été établi et signé par les 2 parties. Il comporte les points suivants :

- Le niveau d'avancement global des activités conduites par la CRA de Zinder;
- La situation de la caisse ;
- La situation globale des fonds gérés par la CRA de Zinder ;
- La présentation des immobilisations de la CRA Zinder ;
- La présentation des charges de la CRAZ sur fond propre.

Ce processus s'achève ainsi sur cette signature et le nouveau bureau a pris pleinement fonction.